

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.**

SIEGE SOCIAL : GP1 KM 12 EZZAHRA

CAPITAL SOCIAL : 180 003 600 DINARS.

IDENTIFIANT UNIQUE : 1058891R

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 12/06/2019 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels de la société PGH au 31/12/2018.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2018.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2018.
- 4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2018.
- 5) Examen des états financiers consolidés du groupe PGH au 31/12/2018.
- 6) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2018.
- 7) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2018.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2018.
- 9) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 10) Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2018.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
- 16) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

Projet des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 12 Juin 2019 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUP HOLDING arrêtés au 31 décembre 2018, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018, s'élevant à la somme de 74 051 111,088 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2018	74 051 111,088
Résultat reporté	201,150
Total des résultats avant affectation	74 051 312,238
Réserves légales	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(1 000 000,000)
Total après affectation en réserves	73 051 312,238
Réintégration des réserves statutaires	-
Réintégration des primes d'émission	-
Total des résultats distribuables	73 051 312,238
Dividendes soumis à la retenue à la source	(60 301 206,000)
Réserves statutaires	(12 750 000,000)
Report à nouveau après distribution	106,238

Le dividende est fixé à 0,335 DT par action. [La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 26 Juin 2019.](#)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Trente Cinq Mille Dinars (35 000D) à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2018. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. Slim BEN AYED en tant que membre du Conseil d'administration, en remplacement de Feu Abdelwaheb BEN AYED, et ce, pour toute la durée restante du mandat des autres membres du Conseil d'Administration expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. Ahmed BOUZGUENDA en tant que membre du Conseil d'administration, en remplacement de M. Mohamed BOUZGUENDA démissionnaire, et ce, pour toute la durée restante du mandat des autres membres du Conseil d'Administration expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, le nouvel Administrateur M. Slim BEN AYED, le nouvel Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration M. Ahmed BOUZGUENDA, le nouveau Président du Conseil d'Administration M. Khaled BOURICHA, ainsi que le nouveau Directeur Général de la société M. Moez Lidinellah MOKADDEM ont chacun communiqué la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Président ou Vice-Président de Conseil d'Administration, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des mandats ainsi exercés par les intéressés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription au Registre National des Entreprises.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à